

Un Serveur Français Malpoli ?

Auteur : Nicolas Piaia

Mauvais caractère ou culture française? Un serveur porte l'affaire en cour

Publié le lundi 19 mars 2018



Un serveur d'origine française de Vancouver assure avoir été renvoyé pour sa personnalité « directe et expressive » dans des documents de cour. Mais l'établissement y cite plutôt son mauvais caractère.

Les faits ayant mené au congédiement de Guillaume Rey remontent au mois d'août 2017. Selon un document du Tribunal des droits de la personne de la Colombie-Britannique, celui qui avait été embauché comme serveur en octobre 2015, au restaurant Milestones, était « très amical et professionnel avec ses clients », ce qui ne l'a pas empêché d'être accusé d'avoir un caractère « agressif ».

Le 14 août 2017, une dispute aurait ainsi éclaté entre Guillaume Rey et un collègue. Le restaurant indique que le serveur était « agressif, grossier et impoli envers [la gérante] et un autre employé ». « Ce comportement est répétitif [...] Il en a été avisé verbalement et dans une révision de sa performance à l'écrit », mentionne le document.

Or, selon Guillaume Rey, « ces accusations sont discriminatoires envers [sa] culture, qui tend à être plus directe et expressive ». Il note également, toujours dans le document, que la gérante et six autres employés « ont mentionné à plus d'une occasion qu'il se pourrait que ce soit en raison de [sa] culture que les membres de l'équipe de travail [le] considèrent comme agressif ».

Pour l'heure, le Tribunal des droits de la personne vient d'accepter d'entendre cette plainte. La date de l'audience n'a pas encore été décidée.

Ce cas illustre bien l'existence d'un fossé culturel, selon Julien Mainguy, fondateur et président de BC Talents, un organisme qui aide à l'intégration des francophones d'Europe à Vancouver.

« L'industrie de la restauration en France est un milieu professionnel très direct, lié à la pression de servir le client le plus rapidement avec la meilleure qualité », précise-t-il.

« La culture canadienne de non-conflit fait en sorte que l'appréciation et le travail au Canada sont un peu plus différents et, surtout, moins directs que ce qu'on peut retrouver en Europe. »

Un texte d'Anaïs Elboujdaini avec des informations de Maryse Zeidler

Source : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1090051/serveur-francais-restaurant-discrimination-vancouver-tribunal>

